



**HAL**  
open science

## Master Droit des affaires

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit des affaires. 2014, Université Lille 2 - Droit et santé.  
hceres-02040238

**HAL Id: hceres-02040238**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040238>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit des affaires

de l'Université Lille 2 – Droit et santé

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Etablissement déposant : Université Lille 2 – Droit et santé

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit des affaires

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150007605

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université Lille 2.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention *Droit des affaires* vise à former des étudiants spécialisés susceptibles de travailler en cabinet (avocat) ou en entreprise (juriste d'affaire). A cette fin, la mention décline une offre de formation sur deux années en alliant des enseignements généraux alliés et des enseignements plus pointus destinés à favoriser la spécialisation des étudiants dans des domaines de compétences précis. L'offre de formation se déroule sur quatre semestres correspondant à 120 ECTS ; elle comprend des cours magistraux, des séminaires et des travaux dirigés.

La spécialisation des étudiants est amorcée dès la première année de la mention ; elle se concrétise en seconde année de cette mention avec le choix par l'étudiant d'une spécialité. La mention propose six spécialités dotées d'une orientation professionnelle, bientôt sept avec la création d'une nouvelle intitulée « Droit du sport ». L'ancienne spécialité *Droit des affaires et des contrats* disparaît en raison de la désaffectation des étudiants pour la voie recherche. La spécialité *Stratégie de recouvrement des créances* va en outre intégrer la mention *Droit privé et sciences criminelles*.



## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention a pour objectif de former des juristes de haut niveau en droit des affaires, aptes à mettre en œuvre leurs connaissances à l'issue de la formation. L'enseignement dispensé en 1<sup>ère</sup> année s'attache aux compétences transversales liées au droit des affaires, tandis que l'enseignement de seconde année favorise la spécialisation sur un pôle de compétence plus précis. La mention opère un certain nombre de mutualisations qui ont lieu principalement en 1<sup>ère</sup> année. Chaque année de la mention comporte deux semestres composés d'unités d'enseignement obligatoires et d'autres optionnelles. Les évaluations se font sur la base du contrôle terminal ou du contrôle continu pour les matières dotées de travaux dirigés. Les étudiants ayant des contraintes particulières (handicap ou dans la vie active notamment) peuvent bénéficier d'un régime spécial d'examen et de suivi des cours.

Outre les enseignements juridiques, les étudiants bénéficient d'un enseignement de langue étrangère en 1<sup>ère</sup> année comme en seconde année de mention. Un cours de rédaction d'actes en anglais est notamment dispensé. Leur culture générale est, en outre, développée grâce à un cours intitulé « Aspects culturels de l'Europe ». En première année, les étudiants bénéficient d'un Projet personnel étudiant (PPE) et de l'exercice d'une pratique sportive.

Les étudiants de la 1<sup>ère</sup> année sortent pour l'essentiel de la licence *Droit* de Lille 2. En seconde année, le public est plus diversifié (étudiants étrangers et d'autres universités notamment).

La préprofessionnalisation des étudiants s'opère par la pratique de stages. Facultative en 1<sup>ère</sup> année de mention, elle est obligatoire en année de spécialité. Le stage doit durer au moins deux mois. Il est sanctionné par la soutenance d'un mémoire de stage devant un jury. Un service spécial de l'université veille à l'encadrement de ces stages.

La mention se trouve adossée à l'activité de recherche de l'établissement par son rattachement au « Centre de recherche droits et perspectives du droit » (EA 4487), lui-même rattaché à l'école doctorale n°74. Les intervenants et responsables de la mention sont impliqués dans la gestion de ce centre. L'intérêt de la mention pour l'activité de recherche est renforcé par l'existence de conférences auxquelles assistent les étudiants dès la 1<sup>ère</sup> année de la mention.

Les liens avec le milieu professionnel résultent de la pratique des stages en 2<sup>ème</sup> année qui se déroulent dans la région, au sein de grandes entreprises ou de cabinets d'avocats. Certains d'entre eux entretiennent une collaboration soutenue avec la mention. Ces liens s'inscrivent parfaitement dans l'orientation professionnelle des six spécialités de la mention.

Au sein de l'Université Lille 2, la mention propose une offre d'enseignements qui se distingue de l'autre mention *Droit privé et sciences criminelles*. Chacune répond à un besoin spécifique et les démarcations sont très nettes au niveau de leurs objectifs respectifs. Au niveau régional, aucune mention de droit des affaires ne propose une offre aussi étendue, en termes de spécialités.

Les liens pédagogiques avec d'autres établissements sont pour l'heure faibles. Deux perspectives sont envisagées : un lien avec la Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique, grâce à la création de la spécialité *Droit du sport*, et un lien avec l'Université du Littoral Côte d'Opale dans le cadre du rapprochement pour les enseignements de la spécialité recherche *Droit des affaires et des contrats*.

L'attractivité de la 1<sup>ère</sup> année de la mention est principalement locale, elle est en revanche très forte pour les années de spécialités qui attirent des étudiants d'autres universités françaises. Le taux de réussite en 1<sup>ère</sup> année de mention oscille entre 62 et 76 %, il est compris entre 89 et 96 % pour la seconde année. Les résultats sont donc tout à fait satisfaisants. Les Services de l'université ont mis en place un service d'enquête pour déterminer le devenir des anciens diplômés. Pour l'année 2011, le taux d'insertion (emploi et emploi / études) avoisine 60 %. Une partie des étudiants non insérés dans la vie active continuent leurs études pour préparer les concours ou examens (Barreau notamment).

L'attrait des étudiants pour la recherche est très faible (aucune inscription en thèse depuis deux années).

L'équipe pédagogique se compose à la fois d'enseignants universitaires et de professionnels extérieurs à l'université. Ces derniers assurent la majeure partie des enseignements en année de spécialité. L'évaluation des étudiants se fait par le biais du contrôle continu et du contrôle terminal, sous la forme d'examen écrit ou oral. Des comités de perfectionnements existent au sein de certaines spécialités, mais pas encore au niveau global de la mention, ce qui est en cours de création.



Les étudiants évaluent la mention par le biais de questionnaires anonyme et mis en ligne. Les résultats ne sont pour l'heure, pas assez nombreux pour être significatifs.

Depuis la dernière évaluation, la mention a œuvré dans le sens d'une ouverture au niveau de ses matières à l'international. Elle a, à cette fin, intégrée des enseignements relatifs à des législations étrangères. L'ouverture vers les partenariats reste encore faible, et devrait s'améliorer avec les perspectives de rapprochements envisagés (Université du Littoral Côte d'Opale et Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique de Lille 2).

L'autoévaluation est réalisée de façon satisfaisante. Le dossier est très bien présenté, clair et documenté, en dépit de fréquents renvois aux spécialités. Les fiches RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) présentent de façon satisfaisante les débouchés de la formation.

- Points forts :

- Le souci de professionnalisation des étudiants et l'adossement de la mention au milieu professionnel.
- Le souci de l'adossement à la recherche au sein de spécialités à orientations professionnelles.
- La cohérence de l'offre d'enseignements avec les objectifs de la mention.

- Point faible :

- La faible ouverture vers les partenariats régionaux et internationaux.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de maintenir les modalités de la professionnalisation et les liens avec le monde du travail et de concrétiser les perspectives de rapprochements régionaux envisagés.

# Evaluation par spécialité

## Droit de la distribution

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Lille 2

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité a pour objectif de former les étudiants aux différents secteurs du droit de la distribution. Les matières enseignées concernent le droit des affaires et celui de la concurrence. Les compétences des diplômés leur permettront d'exercer dans le cadre d'entreprises ou de cabinets d'avocats. La spécialité offre des débouchés nombreux et concrets en raison d'une offre d'emploi régionale particulièrement développée (enseignes nationales et internationales de la distribution).

- Appréciation :

La finalité de la spécialité est professionnelle, et la mention est adossée au « Centre de recherche droits et perspectives du droit » (EA 4487). Le lien avec la Recherche est visible par l'existence de travaux menés conjointement avec la Chambre de commerce franco-belge. L'étudiant réalise un stage d'une durée minimale de deux mois qui se termine avec la soutenance d'un mémoire portant sur une thématique de recherche. La spécialité est ouverte à l'alternance, au contrat de professionnalisation et à la procédure de validation des acquis par l'expérience (VAE).

La majorité de la promotion est titulaire d'un master 1 *Droit des affaires*, certains d'un master 1 *Droit privé*, certains autres - plus rares - d'un master 2. L'attractivité de la spécialité est grande, ce qui favorise le bon niveau des étudiants sélectionnés. Le taux de réussite de la spécialité est souvent de 100 %. Plus de la moitié des demandes d'inscription provient d'universités extérieures à Lille 2. Ces demandes croissent chaque année. L'insertion professionnelle des étudiants est bonne, et se réalise, en général, dans l'année suivant l'obtention du diplôme. La poursuite d'une thèse de doctorat est rarement envisagée.

L'équipe pédagogique est composée pour moitié d'universitaires et de professionnels du droit de la distribution. La sélection des étudiants se fait sur dossier et, depuis peu, sur entretiens. Leur évaluation a lieu sous la forme de contrôle continu et terminal. Un questionnaire anonyme permet aux étudiants d'évaluer leur formation. Le suivi de leur devenir à l'issue du diplôme est assuré par le Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP). La spécialité prévoit la création d'un comité de perfectionnement, et quelques modifications au niveau de sa maquette (ajout d'un module sur la formation au stage notamment).

- Points forts :

- Adéquation de la spécialité avec les besoins professionnels locaux.
- Bonne insertion professionnelle des étudiants.
- Contenu de l'offre de formation.

- Point faible :

- Absence d'ouverture à l'international.



- Recommandations pour l'établissement :

Envisager un rayonnement plus grand de la Spécialité, au-delà des seuls liens avec la région pour encourager l'ouverture à l'international



## Droit de la propriété industrielle

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Université Lille 2

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité vise à former des étudiants aux questions que pose la gestion de la propriété industrielle en entreprise : identification et résolution des problèmes, veille législative et jurisprudentielle, rédactions d'actes. Elle dispense à ce titre une formation en droit des affaires appliqué. L'orientation de la spécialité est professionnelle, mais l'étudiant qui le souhaite peut poursuivre ses études en thèse à l'issue de son diplôme.

- Appréciation :

Le premier semestre de la spécialité porte sur l'étude des titres de Propriété industrielle tandis que le second se consacre aux aspects contentieux et contractuels de la matière. Les étudiants doivent effectuer un stage professionnel d'une durée de deux mois, donnant lieu à la rédaction d'un rapport de stage.

La spécialité se trouve adossée à la recherche par l'existence de cycles de conférences ouvertes aux étudiants et par la rédaction d'un mémoire distinct du rapport de stage. En dehors des enseignements académiques, les étudiants peuvent préparer le Certificat informatique « C2I Métiers du droit ».

Sur le plan international, les étudiants peuvent suivre un séminaire de droit des marques dispensé au sein de l'Office de l'harmonisation sur le marché intérieur (OHMI) et organisé par le master de *Propriété industrielle* de l'Université d'Alicante.

L'attractivité de la spécialité dépasse la région lilloise. Pour l'année 2010/11, près de trois quarts des demandes d'inscriptions provenaient d'une université extérieure. Les effectifs sont stables depuis trois années et le taux de réussite oscille entre 81 et 100 %. Le choix du doctorat est rare en raison de la finalité professionnelle de la spécialité. Sur la base des enquêtes effectuées et du nombre de réponses obtenues, le taux d'insertion professionnelle des étudiants est de 63,3 %, trente mois après l'obtention du diplôme.

L'équipe pédagogique est mixte : enseignants universitaires et professionnels qui assurent plus de la moitié des heures d'enseignements. La création d'un conseil de perfectionnement devrait prochainement voir le jour. Pour l'heure, le rôle du conseil de perfectionnement est assuré par un jury composé des intervenants au sein de la spécialité. Il est présidé par son responsable. Le recrutement des étudiants se fait en deux temps : sur dossier puis sur entretien. L'évaluation a lieu sur la base d'un contrôle continu et terminal, épreuves écrites et orales. L'évaluation de la spécialité par les étudiants a conduit à des aménagements au niveau de la maquette (modification de certains volumes horaires).

- Points forts :

- Contenu de la formation et équipe pédagogique cohérents.
- La professionnalisation des étudiants.
- L'attractivité nationale de la formation.

- Points faibles :

- Absence de véritable rayonnement international.
- Absence d'un cours de fiscalité.



- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait essayer de développer les échanges avec d'autres universités, et pas seulement avec le milieu professionnel.



## Droit des assurances

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Lille 2

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Dotée d'une orientation professionnelle, la spécialité concerne les étudiants désireux d'acquérir une expertise théorique et pratique dans les principaux domaines du droit des assurances. Elle vise une bonne insertion des diplômés au sein de l'entreprise en leur transmettant les compétences relatives à la gestion des sinistres, aux polices d'assurance et au montage et suivi des dossiers d'assurance.

- Appréciation :

Les enseignements dispensés sont tantôt fondamentaux, tantôt de spécialité. L'acquisition de compétences transversales se fait par le biais d'un enseignement d'anglais juridique. L'orientation professionnelle de la spécialité n'empêche pas une volonté d'initiation à la recherche. La formation à la recherche s'opère notamment par la rédaction d'un mémoire. La formation professionnelle des étudiants s'opère par la voie du stage obligatoire d'une durée de un mois, ce qui permet aux étudiants qui le souhaitent d'effectuer un second stage, s'ils le souhaitent. Le stage se réalise sur le mode de l'alternance, ce qui accentue le lien entre l'université et le milieu professionnel. La formation peut être suivie en formation continue, initiale ou par le biais de contrat de professionnalisation ou d'une validation d'acquis par l'expérience (VAE). On peut néanmoins regretter un manque de lisibilité de la maquette.

L'attractivité de la spécialité rayonne au-delà de Lille. Une partie des étudiants ne provient pas de la 1<sup>ère</sup> année de la mention *Droit des affaires* en raison de la mutualisation du cours de droit des assurances avec l'autre mention *Droit privé et sciences criminelles*. La forte sélection à l'entrée de la formation favorise un très bon taux de réussite (100 % depuis trois ans). Pour les diplômés ne préparant pas les concours juridiques, le taux d'insertion professionnel est très bon. Trente mois après l'obtention du diplôme, la plupart des étudiants de la promotion de 2010 sont titulaires d'un CDI. La poursuite d'une thèse de doctorat à l'issue de la spécialité est en revanche faible, ce qui est logique au vu de la finalité professionnelle de la spécialité.

L'équipe pédagogique se compose d'universitaires et de professionnels extérieurs qui se réunissent tous lors de la tenue du comité de perfectionnement qui existe depuis 2009. Le comité comprend aussi un représentant des étudiants, et permet de déterminer entre autres les contraintes calendaires d'une année à l'autre. L'évaluation de la spécialité se fait par les étudiants au sein de chaque enseignement. Les résultats sont transmis à chacun des intervenants.

- Points forts :

- L'insertion professionnelle des diplômés.
- Le taux de réussite des étudiants.

- Points faibles :

- Un adossement à la recherche un peu fragile.
- Une maquette qui manque un peu de visibilité.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait continuer d'asseoir le lien de la spécialité avec le monde du travail, essayer de développer l'enseignement à la recherche et essayer de repenser la maquette de manière plus structurée.



## Droit fiscal des affaires

- Périimètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Lille 2

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

Dotée d'une finalité professionnelle, la formation permet de former les étudiants à la pratique du droit des affaires et du droit fiscal au sein d'une entreprise ou d'un cabinet d'avocats. A cette fin, sont transmises des compétences « spécifiques » et « comportementales » qui touchent à la connaissance de la pratique du droit fiscal et à son application dans le cadre du management.

- Appréciation :

La spécialité favorise une approche résolument concrète de la matière en soumettant aux étudiants des cas inédits qu'ils doivent résoudre dans le cadre de séminaires interactifs. Outre les matières traditionnelles et de spécialité, la formation propose une « Unité d'initiative » qui prévoit la réalisation d'un projet collectif (édition d'un journal d'actualité fiscale pour les étudiants de la 1<sup>ère</sup> année de la mention, par exemple). L'adossment à la recherche s'opère par la rédaction d'un mémoire portant sur une problématique pratique de droit fiscal et sur l'organisation d'une conférence annuelle. La formation professionnelle se réalise dans le cadre d'un stage obligatoire d'une durée de deux mois qui peut s'effectuer en alternance. La formation est ouverte à la voie du contrat de professionnalisation, de la formation continue et de la validation d'acquis par l'expérience (VAE). Un cours de droit fiscal en anglais est assuré.

L'attractivité de la mention est forte : les deux tiers des demandes d'inscriptions proviennent d'une autre université que Lille 2. Un tiers des étudiants de la formation est recruté hors académie. Le taux de réussite est élevé : entre 85 et 92 %

Les nouveaux étudiants échangent avec les anciens afin de constituer une « communauté de droit fiscal », destinée à favoriser les échanges et l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés. Sur la base des résultats exploitables, l'enquête relative à l'insertion professionnelle révèle qu'elle s'opère de façon satisfaisante. La poursuite de la thèse n'est pas adaptée à la voie professionnelle de la mention. 90 % des étudiants qui recherchent l'insertion professionnelle y parviennent dans l'année suivant l'obtention de leur diplôme.

Les deux tiers de l'équipe pédagogique sont des professionnels extérieurs à l'université, ils assurent à eux seuls environ 70 % des enseignements de la spécialité. Un comité de perfectionnement a été mis en place, il permet aux étudiants d'évaluer leurs enseignements. Le recrutement des étudiants se fait sur dossier et sur entretien individuel.

- Points forts :

- Régularité des effectifs et taux de réussite.
- La forte présence des professionnels extérieurs au sein de l'équipe pédagogique en lien avec les objectifs de la formation.

- Points faibles :

- Un adossment à la recherche un peu faible.
- L'absence d'ouverture à l'international.



- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de renforcer l'adossement à la recherche, d'essayer de renforcer la place des universitaires au sein de l'équipe pédagogique tout en gardant une dominante de professionnels et d'envisager de tisser des liens avec des établissements et des entreprises étrangers.



## Juriste d'entreprise

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Lille 2

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité délivre les compétences nécessaires au management juridique en entreprise, à la gestion du contentieux et des risques juridiques. La spécialité est dotée d'une finalité professionnelle destinée à favoriser une insertion dans le monde de l'entreprise efficace et rapide.

- Appréciation :

Les matières enseignées relèvent du droit et du management. Les cours sont dispensés sous la forme de séminaires interactifs et requièrent un fort investissement de la part des étudiants. La formation à la recherche est assurée par un atelier méthodologique d'une durée de 50 heures qui aide les étudiants à la rédaction de leur mémoire. Un autre atelier les aide dans l'organisation d'une manifestation scientifique. Depuis 2012, la formation est ouverte à la voie de l'apprentissage, ce qui renforce les liens de la spécialité avec son environnement local professionnel. La formation peut être suivie grâce à la validation des acquis par l'expérience (VAE). Un cours de rédaction des contrats est assuré en anglais et les étudiants peuvent acquérir des compétences en matière d'outils informatiques grâce à un atelier de méthodologie.

Le recrutement des étudiants s'opère au niveau national et sur dossier et entretien. Les effectifs de la promotion sont limités à 13 étudiants. Le taux de réussite est de 90 % sur les quatre dernières années. Sur la base des réponses reçues à la suite de l'enquête, 70 % des étudiants de la promotion 2010/11 sont insérés professionnellement ou dans la filière concours / école d'avocat dans les huit mois suivant l'obtention de leur diplôme. La poursuite des études en thèse de doctorat est relativement faible en raison de l'orientation professionnelle de la spécialité.

L'équipe pédagogique se compose d'universitaires et de professionnels qui sont impliqués dans la formation (direction de mémoires et comité de perfectionnement notamment). Un comité de perfectionnement évalue chaque année le dispositif pédagogique de la formation et procède, s'il le faut, à des réajustements de la maquette (modification du volume horaire). Il reçoit, en outre, les résultats des évaluations faites par les étudiants de leur formation. En outre, un « Livret de l'apprenti » permet de suivre la progression des acquis chez l'étudiant.

- Points forts :

- L'efficacité de l'ouverture à l'alternance et à l'apprentissage.
- La volonté de ne pas négliger la recherche.

- Points faibles :

- L'absence actuelle d'ouverture à l'internationale.
- Le manque de clarté sur l'insertion professionnelle des diplômés.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait ouvrir la formation à l'international et promouvoir une meilleure insertion professionnelle.



## Stratégie de recouvrement des créances

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Lille 2

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Dotée d'une finalité professionnelle, la formation permet aux étudiants d'acquérir une maîtrise du droit des contrats et des procédures de recouvrement des créances. Cette maîtrise concerne les enjeux nationaux et supranationaux du recouvrement des créances ; elle est destinée à être exploitée dans la rédaction d'actes notamment. Les étudiants pourront travailler dans l'entreprise (responsable du contentieux juridique) ou au sein du monde judiciaire (huissier, mandataire judiciaire, avocat).

- Appréciation :

Un stage d'une durée de trois mois doit être effectué par les étudiants, il est sanctionné par la rédaction et la soutenance d'un rapport de stage. Ils doivent aussi rédiger un mémoire de recherche. L'équilibre entre la voie professionnelle et la recherche est ainsi assuré au sein de la spécialité. L'adossement à la recherche est aussi assuré par l'organisation et la tenue d'un colloque annuel donnant lieu à publication. En outre, une initiation à la recherche est mutualisée avec la spécialité recherche *Droit des affaires et des contrats*. Les enseignements dispensés prennent la forme de cours, ateliers et séminaires. La pratique du stage et la possibilité de recourir à un contrat de professionnalisation favorisent la formation professionnelle des étudiants. Un enseignement de langue est proposé dans le projet de maquette modifiée, il n'existe pas au sein de la maquette actuelle.

La spécialité présente une grande originalité quant à son contenu. L'attractivité de la formation n'est pas clairement envisagée dans le dossier, elle semble rayonner à l'échelle nationale. Le taux de réussite est supérieur à 80 % chaque année (100 % pour l'année 2010/11). Au niveau régional, les étudiants proviennent en partie de la mention *Droit privé et sciences criminelles*. Le dossier est très lacunaire sur le degré d'insertion professionnelle des diplômés. Peu de résultats sont disponibles. L'insertion a été meilleure pour l'année 2008/09 (10 étudiants sur 13 insérés) que pour l'année 2010/11 (10 étudiants sur 17 insérés). Toutefois, les deux enquêtes sont menées sur des bases différentes (insertion après 30 mois dans un cas, et après huit mois dans l'autre).

Hormis le nom du responsable, le dossier ne mentionne rien sur la composition de l'équipe pédagogique et sur les modalités de suivi de la formation et des étudiants.

- Points forts :

- Une spécialisation peu développée en France.
- L'adossement à la recherche.

- Points faibles :

- Dossier de présentation très succinct et incomplet.
- Absence d'un enseignement concernant les langues dans la maquette actuelle.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait d'opérer le transfert prévu de la spécialité au sein de la mention *Droit privé et sciences criminelles* afin de gagner en cohérence. Il conviendrait aussi de renforcer la professionnalisation des étudiants et la cohérence de la maquette.



# Observations de l'établissement



**Observations en réponse au rapport d'évaluation de l'AERES**

**MASTER**

**Mention Droit des Affaires**

Nous entendons, grâce au soutien de l'établissement, poursuivre nos efforts en vue d'une plus grande ouverture à des partenariats régionaux et internationaux comme préconisé. Le rapprochement envisagé avec l'ULCO participe de ce mouvement. Il permettra de substituer un parcours « Droit européen des affaires » à l'actuelle spécialité « Droit des affaires et des contrats ». S'agissant de l'évaluation des spécialités, nous partageons avec les évaluateurs un certain nombre de constats. Nous en avons tenu compte dans l'élaboration de la nouvelle maquette :  
Intégration de cours de langues et d'une initiation à la recherche dans tous les parcours, plus grande lisibilité du parcours « Assurances », intégration d'un cours de fiscalité au second semestre du parcours « Propriété industrielle » par exemple. Par ailleurs, la bonne insertion professionnelle est un point fort de l'ensemble formation, y compris pour la spécialité « Juriste d'entreprise ».

Concernant les observations de la spécialité Juriste d'entreprise de la mention Droit des affaires, il est noté comme point faible "un manque de clarté sur l'insertion professionnelle".

L'insertion professionnelle est le point fort de cette formation qui fait appel à l'apprentissage. Plus d'un tiers des apprentis reçoivent une proposition d'embauche dans l'entreprise qui les accueille. Les autres diplômés sont rapidement recrutés auprès d'autres entreprises, deviennent avocat ou partent à l'étranger pour suivre un LLM. Le manque de clarté reproché est le fait d'un faible retour sur les enquêtes mais les contacts individuels avec les anciens montrent une excellente insertion et une bonne opinion du diplôme dans les milieux professionnels.

L'absence d'ouverture internationale, également reprochée, s'explique par le caractère très hexagonal de notre discipline. L'ouverture se fait néanmoins à travers des cours en anglais et le partenariat avec l'EM Lyon vers qui sont dirigés nos meilleurs diplômés pour un MBA (Juriste Manager International).

A Lille, le 26 mars 2014

**Le Président**  
**de l'Université Lille 2 Droit et Santé**

  
**Pr. Xavier VANDENDRIESSCHE**